

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Investissement sanitaire et social	373

Le Conseil Régional,

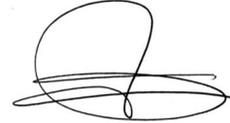
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail,
- VU** le Code de la Santé publique,
- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2018-2022 qui lui est annexé,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 8 600 000 € d'autorisations de programme et de 5 847 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 373 - "Investissement sanitaire et social".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

le groupe La Région en Marche, Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD absents lors du vote.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs